RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

NOTES D'IÉNA

325
NUMERO

Vendredi 23 janvier 2009

LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE : LEURS ATTENTES, LEURS BESOINS

RAPPORTEURS :
BERNARD CARIOT
PAUL CLAVE
AU NOM DES SECTIONS
DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DES FINANCES
PRESIDEES RESPECTIVEMENT PAR
JEAN-CLAUDE PASTY
ET JEAN-MICHEL REYNAUD

Estimée à quelque deux millions de personnes, la communauté des Français de l'étranger est un atout de premier ordre pour notre pays.

Au travers de cet avis, le Conseil économique social et environnemental a souhaité poursuivre sa réflexion engagée déjà depuis plusieurs années en formulant un certain nombre de propositions visant à une meilleure adéquation entre les moyens disponibles et les attentes des Français de l'étranger.

Assemblée plénière
du 27 janvier 2009

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière du 27 janvier 2009.

■ Publication-Communication : 01 44 43 64 58
■ Diffusion-Distribution : 01 44 43 63 30
■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr

I. UNE COMMUNAUTE DYNAMIQUE ACTIVEMENT SOUTENUE PAR L'ETAT

A - UNE COMMUNAUTE EN MOUVEMENT

1. Une population en croissance et mobile

Entre 1995 et 2006, les inscriptions auprès des consulats ont crû de façon continue à un taux moyen de 3,9 % par an. Avec plus de 660 000 personnes, sur un total de 1,3 million de Français inscrits auprès des consulats, c'est **l'Europe occidentale qui accueille les plus importantes communautés de Français.** Cependant, les augmentations les plus significatives de ces dernières années concernent avant tout les régions où les Français ont longtemps été peu présents, comme l'Asie ou l'Europe de l'Est.

2. Une diversification des profils de plus en plus marquée

Depuis plusieurs années, la structure de la communauté des Français de l'étranger **est marquée par deux phénomènes : sa féminisation et son rajeunissement**.

Les femmes sont désormais majoritaires dans les communautés françaises d'Europe occidentale (53 %) et d'Amérique du Nord. Le mouvement en faveur du rajeunissement de la population expatriée est quant à lui global et, selon une enquête TNS Sofres de 2006, **53 % des expatriés avaient moins de 35 ans**.

En outre, 87 % des expatriés - contre 72 % en métropole - travaillent dans le secteur tertiaire.

Enfin, une particularité de la diaspora française de l'étranger tient à **la place importante des binationaux** qui représenteraient **47 % des Français établis à l'étranger.**

B - DES STRUCTURES ET DES MOYENS AU SERVICE DES EXPATRIES

1. Un réseau consulaire entre universalité et redéploiement

Objet d'une réforme en deux volets traduisant, d'une part, la volonté des autorités françaises d'alléger le dispositif au sein de l'Union européenne, et d'autre part, de le redéployer vers les pays émergents ou à fort potentiel, il est le deuxième au monde.

2. Un réseau scolaire attractif

Avec 453 établissements, il accueille, dans 125 pays, 240 000 élèves dont 60 % d'étrangers. S'il a pour mission première d'assurer la **continuité du service public d'éducation** en permettant aux enfants français dont les familles résident à l'étranger d'accéder à l'enseignement français tout au long de leur scolarité, ce réseau contribue aussi à la **diffusion de la langue et de la culture française ainsi qu'à la formation des personnalités étrangères d'avenir.**

3. Une représentation institutionnelle récemment étoffée

Elle est actuellement assurée par l'Assemblée des Français de l'étranger, 12 sénateurs, 2 conseillers au Conseil économique, social et environnemental ainsi que par les comités consulaires. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 apporte une importante innovation en ajoutant désormais une **représentation à l'Assemblée nationale**.

4. Des services centraux en phase de réorganisation

Au ministère des Affaires étrangères et européennes, engagé dans une démarche de performance, deux directions ont en charge les intérêts des Français de l'étranger : la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (DFAE) qui pilote le programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France » et la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) qui gère le volet enseignement français à l'étranger du programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique ».

II. MIEUX REPONDRE AUX ATTENTES ET AUX BESOINS DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Dans un contexte budgétaire très contraint, c'est avant tout dans un accroissement de l'efficacité des services dédiés aux Français de l'étranger qu'il convient de rechercher une partie des réponses susceptibles d'être apportées à leurs attentes.

A - AMELIORER LES SERVICES ET FACILITER LES DEMARCHES

1. Synchroniser reconfiguration du réseau et développement de la télé-administration

Tel est effectivement l'enjeu majeur. La redéfinition du paysage consulaire de la France, en Europe, est indissociable, pour nos compatriotes, d'une modernisation au même rythme des procédures administratives : **toute action de restructuration du réseau ne peut donc être raisonnablement menée sans que soient parfaitement assurées au préalable l'accélération de la mise en place et la bonne marche des télé-procédures**. Dans le même ordre d'idées, le Conseil économique, social et environnemental est favorable à la réalisation d'expérimentations. Les projets de transfert de compétences des consulats frontaliers aux préfectures et mairies les plus proches ou encore le renforcement du concept de « consulat itinérant » pour le dépôt des documents d'identité s'inscrivent sans conteste dans cette perspective.

2. Étendre au sein du Service central d'état civil (SCEC) le champ de la dématérialisation

La politique menée avec succès en la matière mérite d'être saluée même si elle se limite aux demandes de copies et d'extraits d'actes. Aussi, le Conseil économique, social et environnemental ne verrait que des avantages à la **concrétisation du projet du ministère des Affaires étrangères et européennes, de regroupement, à Nantes, d'une part importante de l'activité d'état civil des postes consulaires.**

3. Rendre plus efficace le service de la nationalité

La facilitation des démarches administratives passe aussi par l'allégement, pour les Français nés, résidant ou ayant vécu à l'étranger**, de certaines procédures en particulier en matière de délivrance de certificats de nationalité** exigés parfois de façon abusive et délivrés dans des délais au-delà du raisonnable. **Le Conseil économique, social et environnemental souhaite que le certificat de nationalité ne soit exigé qu'à bon droit** et que pour remédier à l'engorgement du service précité, **une rationalisation et une mutualisation des moyens disponibles soient activement recherchées.**

4. Valoriser le rôle des consuls honoraires

Parce que ce réseau peut être un très précieux relais pour nos communautés, le Conseil économique, social et environnemental appuie la politique affichée par le ministre des Affaires étrangères et européennes visant à une plus grande association des consuls honoraires au nom de l'exigence du « *maintien d'un service de qualité et de proximité* ».

5. Faire aboutir des projets de coopération administrative et judiciaire entre États européens

Avec la construction de l'Union européenne, il convient de réfléchir à des pistes innovantes susceptibles de participer de la modernisation de nos méthodes de travail. Parce que c'est le sens de l'histoire, **il faut donner une impulsion décisive à l'exploration et au montage d'actions en lien avec les administrations des États européens**. Et plus généralement, la facilitation de la vie des citoyens européens installés dans un autre État membre ainsi que des couples binationaux présents dans l'Union repose sur un **renforcement de la coopération entre les États européens, précisément en matière civile et notamment familiale.**

B - Assurer la securite des personnes et des biens

1. Privilégier une démarche européenne de mutualisation de moyens

Notre assemblée se félicite que la France se soit dotée d'un **« centre de crise »** tout en prônant **une approche européenne des questions de sécurité des communautés européennes expatriées.** Il convient, en effet, de se diriger vers une mutualisation des moyens et des dispositifs ainsi que vers un partage de la charge financière.

2. Mieux prendre en compte les difficultés d'un retour précipité en France

2.1. Soutenir les personnes les plus démunies

Certains rapatriés n'ont plus aucune attache en France et il serait souhaitable qu'à leur arrivée, ils puissent aisément recueillir tous les renseignements indispensables à une première installation aussi précaire soit-elle. À cette fin, le Conseil économique, social et environnemental recommande **la création d'un guichet unique, voire la désignation, dans l'immédiat, d'un Médiateur au sein du Comité d'entraide aux Français rapatriés**.

2.2. Traiter de la question de la perte de biens à l'étranger

Avec la multiplication des facteurs de crises, on ne peut plus faire l'économie d'une réflexion sur l'opportunité de **la mise en place d'un système d'indemnisation des expatriés pour perte de biens, adapté aux enjeux actuels**.

Le Conseil économique, social et environnemental se déclare favorable, dans le respect du principe d'équité entre tous les citoyens, à un système d'indemnisation au bénéfice des Français établis hors de France.

C - Garantir le financement de l'enseignement français a l'etranger

1. Rénover le parc immobilier

Face aux besoins de modernisation, voire d'extension d'un parc immobilier disparate, force est de constater que l'État n'apporte pas les crédits nécessaires. Afin de remédier à cette situation préoccupante, le Conseil économique, social et environnemental soutient les préconisations de la mission d'audit conduite à ce propos et portant sur une extension **des compétences immobilières de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) aux établissements conventionnés et homologués ainsi que sur un accompagnement du transfert de charges**.

2. Gérer la prise en charge de la scolarité

Au nom du principe d'équité, le Conseil économique, social et environnemental adhère à la mesure tendant, dans une première phase, à la prise en charge des frais de scolarité des élèves du second cycle du secondaire. Toutefois, la nécessaire maîtrise budgétaire de l'enveloppe allouée à cette mesure contraint à veiller à ce que sa mise en œuvre ne se fasse pas au détriment d'autres dépenses tout aussi nécessaires, tel que l'investissement immobilier de l'AEFE. **Le Conseil économique, social et environnemental recommande donc, avant d'étendre jusqu'en 2020 l'application de la mesure à tous les niveaux de la scolarité obligatoire, qu'un premier bilan d'étape soit fait en 2010, à l'issue de trois années de prise en charge de la scolarité.**

3. Réexaminer la situation des personnels enseignants locaux

Face à la très forte proportion du nombre de recrutés locaux parmi les enseignants du réseau, le Conseil économique, social et environnemental s'inquiète, pour la cohérence et la qualité des équipes pédagogiques, de ce **déséquilibre croissant.** On ne peut non plus éluder, en ce qui concerne le personnel expatrié et les résidents qui relèvent de l'AEFE, les importants écarts de rémunérations qui touchent également les personnels recrutés localement. Dans ces conditions, **le Conseil économique, social et environnemental estime indispensable de procéder à un nouvel examen de la situation des rémunérations de l'ensemble du personnel enseignant afin que notre réseau conserve toute son efficacité et demeure ainsi un vecteur essentiel de diffusion et de soutien de notre culture.**

D - Étudier la faisabilite d'une plus grande fongibilite des credits

Le ministère des Affaires étrangères et européennes n'a pas choisi de regrouper les crédits destinés aux Français établis hors de France dans un seul programme. Cette option suscite des réserves des Français établis hors de France qui militent pour la création d'une « dotation globale de fonctionnement ». Compte tenu des spécificités du public visé, **le Conseil économique, social et environnemental suggère que le ministère des Affaires étrangères procède à un nouvel examen de cette question**, tout en étant bien conscient que cela soulève des difficultés importantes et pose des questions politiques qu'il est difficile de passer sous silence.

E - Creer les conditions les plus favorables a la reinsertion des Français a leur retour

Même si les mentalités évoluent, **le Conseil économique, social et environnemental ne peut qu'insister de nouveau sur la nécessité d'un effort conséquent à mener par les entreprises pour reconnaître et valoriser l'expérience des salariés détachés à l'étranger.** Ces efforts resteront cependant pour partie vains dans l'UE sans la réactivation, en parallèle, du **processus de consolidation du marché intérieur afin notamment de parvenir à l'élimination des restrictions**

persistantes à l'emploi et à la mobilité des ressortissants des États membres. S'agissant de la **Fonction publique**, **les capacités et connaissances développées à l'étranger gagneraient là aussi à être davantage considérées lors d'une reprise de fonction en France.**

F - FACILITER L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Face à la modestie du taux de participation électorale des Français installés à l'étranger qui éliront à l'avenir des députés, **une vigoureuse reprise en main pour une participation accrue s'impose.**

Dans cette perspective et dès lors que les leçons auront été tirées des premières expérimentations du vote par internet pour les élections à l'AFE, **le Conseil économique, social et environnemental souhaite que toute sa place soit donnée à la possibilité de voter selon cette procédure, l'objectif devant être une généralisation à terme du vote internet aux élections françaises et européennes. Dans le même but, l'exploration d'autres pistes, tel qu'un assouplissement des modalités de vote par procuration, ne saurait toutefois être négligée.**

G - CONSACRER DAVANTAGE DE MOYENS A L'EMPLOI ET L'ACTION SOCIALE

1. Associer les Français à l'étranger à la politique d'action sociale

Le fonds d'action sociale des comités consulaires d'emploi et de formation professionnelle pâtit non seulement de son extrême faiblesse mais aussi de très fortes contraintes en termes de gestion des crédits. **Le Conseil économique, social et environnemental souhaite que le ministère des Comptes publics se penche à nouveau sur cette situation afin de redonner toute la place à ces instances qui participent à la représentation des Français établis hors de France.**

2. Aménager le régime de protection sociale et notamment l'attribution de l'allocation chômage

La caisse des Français de l'étranger présente une situation globale positive en ce qui concerne les risques maladie, maternité, accidents du travail et retraite. Une difficulté à propos du risque chômage subsiste cependant : les indemnisations ne sont versées qu'aux personnes rentrées en France. La recommandation qui est avancée, que **le Conseil économique, social et environnemental soutient vivement et qui fait sens, limiterait à six mois, voire un an maximum, le versement de l'indemnité chômage sur place, en appliquant les mêmes critères qu'en métropole, avec un contrôle** doublement exercé par les consulats et les comités consulaires pour l'emploi.

Bernard Cariot
né le 24 octobre 1942
à Paris (3ème)

Paul Clave
né le 26 mai 1944
à Tunis (Tunisie)

- ***Bernard Cariot***

Conseil économique, social et environnemental (1999-2004 et 2004-2009)

- Membre du Bureau du Conseil économique, social et environnemental
- Membre du groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement ;
- Membre de la section des relations extérieures.

Fonctions actuelles

- Consultant ;
- Conseiller du Commerce extérieur de la France ;
- Administrateur de la Chambre de commerce française en Allemagne.

Autres fonctions

- Administrateur de l'Union des Français de l'étranger ;
- Membre de la Commission d'examen à la fonction de CCEF.

Anciennes fonctions

- Chef d'entreprises en Allemagne pendant 35 ans ;
- Secrétaire général de l'UFE ;
- Vice-président du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

Mandat électif

- Conseiller élu des Français d'Allemagne à l'Assemblée des Français de l'étranger depuis 1982.

Décorations

- Chevalier de l'Ordre national du mérite ;
- Chevalier de la Légion d'honneur.

Ouvrages

- Rapport CES sur : *Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger* ? - 2003.

- ***Paul Clave***

Conseil économique, social et environnemental

- Membre du groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement ;
- Membre de la section des finances.

Fonctions actuelles

- Directeur Général de la « *Nigeria Evironment and Climate Change Company* ». ABUJA - Nigeria (Gestion intégrée des déchets).

Autres fonctions

- Directeur de l'entreprise ENSOL - Reforestation - Nigéria.

Anciennes fonctions

- Consultant en entreprise - Berlin R.F.A.

Mandat électif

- Élu de 1982 à 2007 à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Décorations

- Chevalier de l'Ordre national du mérite ;
- Chevalier de la Légion d'honneur.

Ouvrages

- Étude comparative « France/Allemagne » sur les énergies renouvelables (2001).